



Mairie de Rivedoux-Plage

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### Séance ordinaire du 5 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 5 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de RIVEDOUX-PLAGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

---

Étaient présents : Présents : M. Patrice RAFFARIN, M. Serge KINDEL, M. Didier BOUYER, M. Marc CHAIGNE, Mme Marie-Noëlle BINET, Mme Claudine LEBON, Mme Colette PIVETEAU, M. David NEVEUR, Mme Perrine PIGNOL, M. Claude DEVAUX, M. Guy MESSENGER, M. Frédy MELLE, Mme Marie-Françoise BERNARD, Mme Corinne PARNAUDEAU, M. Jean-Louis JOUILLEROT

Absents : Mme Linda DESSED donne pouvoir à Mme Colette PIVETEAU  
Mme « Simone » Julie FOULQUIER donne pouvoir à M. Serge KINDEL  
Mme Monique VERNE donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN  
M. Pierre NIVOIS donne pouvoir à M. Guy MESSENGER

Secrétaire de séance : M. Frédy MELLE a été élue secrétaire de séance.

---

Date de la convocation	:	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Nombre de membres en exercice	:	19
Nombre de membres présents	:	15
Pouvoirs	:	4
Nombre de suffrages exprimés	:	19

---

Le Conseil Municipal :

#### 1) Tarifs communaux 2015:

##### - location des salles municipales

- **Décide à l'unanimité** d'augmenter, compte tenu de la progression des frais généraux, de 3,5% les tarifs actuels de la salle des fêtes et de maintenir en l'état les autres conditions de location

##### - autorisations de stationnement pour livraison ou déballage sur le domaine public

- **Décide** de maintenir le montant forfaitaire du droit de place applicable, en 2014, aux sociétés commerciales et d'usine spécialisées dans la vente au déballage soit : 69 €

##### - attractions foraines

- **Décide de maintenir** pour 2015 les tarifs en vigueur en 2014 à savoir :

- chapiteaux de moins de 150 m<sup>2</sup> ..... 62,00 €
- chapiteaux de 150 à 500 m<sup>2</sup> ..... 116,00 €

##### - caveaux

- **Décide** que le prix de vente des caveaux 2 places sera établi en tenant compte du prix des marchés conclus après mise en concurrence ;

- **Fixe** en conséquence le prix de vente unitaire des derniers caveaux préfabriqués construits dans le cimetière communal à 1 450,00 € ;

- **Dit** que le règlement du montant dû pour l'acquisition d'un caveau s'effectuera auprès du receveur municipal.

## **2) Désignation des commissaires appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

- **propose à l'unanimité** les candidatures de M. Marc CHAIGNE et M. Frédy MELLE en qualité de commissaires titulaires et de M. Jean-Pierre OLLIVIER et de Mme Nathalie MOYEZ en qualité de commissaires suppléants

- **charge** Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

## **3) Vente de l'immeuble cadastré AC n°734 sis 111, rue du Comte d'Hastrel**

- **constate et prononce** la désaffectation de l'immeuble cadastré section AC 734, sis 111, rue du Comte d'Hastrel anciennement occupé partiellement par les services annexes de la Poste

- **procède**, à raison de sa désaffectation matérielle, à son déclassement et à sa réintégration dans le domaine privé de la commune,

- **approuve** la cession à l'amiable de la propriété communale cadastrée section AC 734 d'une superficie de 241m<sup>2</sup> au profit de M. Didier ZELIE **au prix de 305 000 €;**

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette cession;

- **dit** que les frais en résultant seront à la charge de l'acquéreur;

- **autorise** M. Didier ZELIE à déposer toutes autorisations d'urbanisme sur le terrain précité et à pénétrer sur le terrain pour faire réaliser à ses frais et sous sa responsabilité tous sondages géotechniques et études nécessaires à la constitution des dossiers d'autorisation d'urbanisme.

## **4) Prêt Relais à taux fixe en attente de cession foncière**

**A l'unanimité décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune avec la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES pour un montant de 1 500 000€, une durée de 2 ans au taux FIXE de 1,69 % et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

## **5) Certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade: rapport d'audit**

- **Prend acte** du contenu de l'audit réalisé le 17 juillet 2014 et de ses conclusions encourageantes pour le suivi de la qualité mis en œuvre par la commune

## **6) Repas des Aînés et Arbre de Noël des enfants de l'école**

- **Repas des Aînés**

- **Décide à l'unanimité** de maintenir le prix du repas à régler au prestataire de service à 34,50€

- **Arbre de Noël**

- **Prend acte** de la date du 19 décembre 2014 pour l'organisation de cet événement et de ses modalités

## **7) Journée du Patrimoine des 20 et 21 septembre 2014**

- **prend acte** du déroulement de ces journées et de l'ouverture au public du site de la Ferme du Défend

## **8) Communication des élus communautaires**

- **Prend acte** des comptes-rendus de leurs activités par les élus communautaires

## **9) D.I.A en D.P.U**

- **Décide à l'unanimité** de ne pas exercer son droit de préemption sur les DIA soumises à son appréciation.

## **10) Questions diverses**